

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AOUT 2016
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 17/08/2016
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 12
Votants 12

L'an deux mille seize et le 23 Août, à vingt-heures, le Conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON,, Alexandre PICAT, Catherine STUCK Christian MATHIEU, Nathalie LYONNE, Marlène MANTEGARI, et Marjory LUYTON, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA.

Excusés : Christian JOLLY, Brahim BASRI, Alexis BOUCHERAND,

Nomination d'un secrétaire de séance

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

Demande de rajout d'un point supplémentaire : Délocalisation de la salle du conseil pour en faire une salle de classe.

1. **Approbation du compte-rendu du dernier conseil** : questions et observations

Le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibération pour l'aménagement des locaux intérieurs de la mairie : demande de subvention auprès du département

Compte tenu des travaux d'accessibilité programmés (ADAP) et des effectifs des agents au secrétariat porté à 3 agents pour l'année 2016, Madame le Maire propose au conseil municipal de réaménager l'accueil et les bureaux au sein du bâtiment de la mairie.

L'estimation des travaux relatifs à cet aménagement s'élève à 34 327,00 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide du réaménagement de l'accueil et des bureaux de la mairie
- sollicite une aide du Département à hauteur de 50% au titre de la dotation départementale
- décide de compléter le financement par des fonds propres
- donne pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire sur les plans administratif, technique et financier.

3.Délibération pour l'aménagement d'une classe supplémentaire : demande de subvention auprès du Département

Compte tenu de la progression régulière de la population scolaire, de l'effectif pour la prochaine rentrée scolaire et de l'ouverture d'une nouvelle classe, Madame le Maire propose au conseil municipal d'aménager une salle de classe supplémentaire au premier étage du bâtiment école-mairie.

L'estimation des travaux relatifs à cet aménagement s'élèvent à 37947,92 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de l'aménagement d'une septième salle de classe pour la rentrée prochaine
- sollicite une aide du Département à hauteur de 50% au titre de la dotation départementale territoriale.
- sollicite une aide dans le cadre de la DETR à hauteur de 20 %
- décide de compléter le financement par des fonds propres
- donne pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire sur les plans administratif, technique et financier.

4.Délibération pour l'aménagement d'une classe supplémentaire : demande de subvention au titre de la DETR

Compte tenu de la progression régulière de la population scolaire, de l'effectif pour la prochaine rentrée scolaire et de l'ouverture d'une nouvelle classe, Madame le Maire propose au conseil municipal d'aménager une salle de classe supplémentaire au premier étage du bâtiment école-mairie.

L'estimation des travaux relatifs à cet aménagement s'élèvent à 37947,92 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de l'aménagement d'une septième salle de classe pour la rentrée prochaine
- sollicite une aide du Département à hauteur de 50% au titre de la dotation départementale territoriale.
- sollicite une aide dans le cadre de la DETR à hauteur de 20 %
- décide de compléter le financement par des fonds propres
- donne pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire sur les plans administratif, technique et financier.



5. **Occupation du domaine public :**

Nous avons refait des arrêtés pour délimiter les terrasses des commerçants de la place.

La préfecture nous demande de les retirer car ils ne sont pas conformes car gratuits.

Nous devons retirer ces arrêtés et en faire de nouveaux en demandant une taxe d'occupation du domaine public.

Madame le Maire va rencontrer les commerçants pour leur expliquer cette contrainte et trouver une solution.

6. **Questions diverses :**

Travaux sur la RD35

Festival de l'Avenir au Naturel



- **Prochain Conseil municipal le mardi 13 septembre 2016 à 20h30**